

Date de la convocation 09/12/2021
 Membres en exercice : 11

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 71/2021
Séance du 16 décembre 2021

Présents : 9 Absents : 1

Représentés : 1 Pour : 9

Contre : 1 Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Un le Seize Décembre à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
 présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC,
 GILHET B, VEDEL P, STEHLE C, QUEVREUX M**

Absent excusé : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP

Absent : NICAISE V

Objet : Tarif des droits de terrasses Pour l'année 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des droits de terrasses
 ont été fixés jusqu'au 31 décembre 2021,
 Ces droits doivent être reconduits pour l'année 2022, une augmentation des tarifs est
 proposée :

- Droit forfaitaire annuel de la terrasse Grand Chemin du Val de Gellone : 116 €/m²
 (A titre d'information cette terrasse est de 46 m²)
- Droit forfaitaire annuel de la terrasse située Place de la Liberté : 187 €/m².
 (A titre d'information la totalité de cette terrasse est de 105 m²)

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

ACCEPTTE les tarifs pour l'année 2022 tels qu'ils ont été fixés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après
 dépôt en Préfecture
 Le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
 SIEGEL R.




MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B. 
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P. 
NICAISE V. 	KROGSDAHL A. 	QUEVREUX M. 